



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

S2LO

ID: 095-219500584-20260130-2026_02-CC

N° 2026-2

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant n°1 au contrat d'entretien des locaux avec l'entreprise Intra-Net Propreté-10 Boulevard de la Communauté-78 200 BUCHELAY, à compter du 1/2/2026, pour un montant de 16 186,80 € HT par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 30/1/2026

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de diffusion: 03 février 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.tlerecours.fr.

AVENANT N°1

MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

MARCHE A EFFET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

RELATIF A L'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX COMMUNAUX

AVENANT N° 1 AU MARCHE

PASSE AVEC LA SOCIETE INTRA-NET PROPRETE

EN VERTU DE L'ARTICLE R 2194-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Entre les soussignés :

M. Olivier ANTY, Maire,
représentant la commune de Bernes sur Oise
Place de la Mairie – 95 340 BERNES SUR OISE
Représentant l'acheteur,

D'une part,

et

la Société Intra-Net Propreté

ayant son siège à : 10 Bd de la Communauté-78 200 BUCHELAY
Représentée par Monsieur le Gérant, Jérémie GUEZEL
et dénommée ci-après « le titulaire »,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHE :

Par un marché à procédure adaptée, en date du 1^{er} septembre 2024, les prestations suivantes ont été confiées à l'entreprise Intra-Net Propreté, titulaire du marché :
marché d'entretien des locaux communaux
Le présent avenant a pour objet de modifier à la hausse du prix global et forfaitaire.

ARTICLE 2 - MODIFICATIONS APPORTEES AU MARCHE

Le bordereau de prix unitaire annexé à l'acte d'engagement est modifié comme suit :
Augmentation de 2,5% des tarifs.

ARTICLE 3 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHE ET MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant augmente le montant du marché qui se décompose comme suit :

	Montant HT (€)	TVA à 20 % (€)	Montant TTC (€)
Marché initial	15 792,00	3 158,40	18 950,40
Présent avenant	(+) 2,5%		
Marché après avenant	16 186,80	3 237,36	19 424,16

ARTICLE 4 - DELAI

Le bordereau de prix unitaire annexé à l'acte d'engagement est modifié, la date d'effet de l'avenant court à compter de la réception de cette notification par courrier en recommandé en A R ou contre récépissé.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Les autres conditions du marché initial restent maintenues et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

À Bernes sur Oise, le 1/2/2026

Fait en un seul original

Accepté par

À Bernes le 30/1/2026

Le représentant de l'acheteur

Le Maire,

Olivier ANTY



Le titulaire

INTRA-NET PROPRETE

SARL au capital de 10 000 euros
10 Bd de la Communauté 95200 BUCHELAY
SIRET: 752 789 131 00030
Tél: 01 30 42 81 55

